DLP-7-4-83140837

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue Saint-Jean • BP 19 • 31130 BALMA
Tél. (61) 24 06 51

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Abonnement annuel : 80 F
Sous-régisseur Recettes D.D.A. Hte-Gne
CCP : 8612-11 R Toulouse

BULLETIN N° 4 DU 29 MARS 1983

CEREALES

LES FONGICIDES

Plusieurs centaines de spécialités commerciales ont obtenu une autorisation de vente du Ministère de l'Agriculture pour lutter contre les maladies des céréales. Elles sont utilisables tantôt contre une seule de ces maladies, tantôt contre plusieurs d'entre elles. A titre d'exemple, au 25 mars 1983, 79 produits ont reçu une autorisation de vente pour lutter contre le Piétin-verse...

En fait, c'est une quantité de spécialités plus limitée (environ 80) qui est proposée aux céréaliculteurs dans notre région.

Ces spécialités sont constituées essentiellement d'une ou de plusieurs matières actives appartenant au grand groupe des substances organiques de synthèse. Toutefois, certains produits simples, comme le soufre d'origine minérale, entrent dans la composition de certains produits particulièrement indiqués pour lutter contre quelques maladies.

Les matières actives peuvent être classées en deux grands groupes selon leur mode d'action et sont formulées seules ou associées dans les produits fongicides :

1.- Produits à action de contact

Ils restent à la surface du végétal et empêchent la germination des spores des champignons. Leur utilisation est préventive.

Ces produits appartiennent aux groupes suivants d'origines parfois très diverses :

- Les dithiocarbamates (manèbe, mancozèbe)
- Les phtalimides (captafol, ditalimphos)
- Les dérivés du benzène (chlorothalonil)
- Les imidazoles (prochloraz)
- Le soufre d'origine minérale
- etc....

2.- Produits à action systémique

Ils pénètrent dans la plante, sont véhiculés par la sève et leur persistance est en général de plusieurs semaines. Leur action est le plus souvent préventive et curative.

Ces produits appartiennent au grand groupe des substances organiques de synthèse.

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de MIDI-PYRÉNÉES Le Directeur-Gérant J. TOUZEAU C.P.P.A.P. N° 532 AD

T.120

Ce sont :

- Les benzimidazoles, appelés aussi BMC (bénomyl, carbendazime, thiophanate méthyl)
- Les triazoles (dichlobutrazol, propiconazole, triadiméfon)
- Les morpholines (fenpropimorphe, tridémorphe)
- Les formamides (triforine)
- Les pyrimidines (éthyrimol, fénarimol).

Pour la raison déjà signalée, il est impossible de dresser une liste exhaustive de toutes les spécialités. Il nous a paru cependant intéressant de mentionner les matières actives (et les produits commerciaux correspondants lorsque ceux-ci ne sont pas supérieurs au nombre de 3) ayant démontré *l'efficacité la meilleure et la plus régulière dans les expérimentations*. Nous invitons les céréaliculteurs à conserver le tableau joint, de façon à s'y référer en cours de campagne. Toutefois, il n'est pas exclu que de nouveaux choix de produits vous soient conseillés.

SITUATION ACTUELLE DES CEREALES

Stades phénologiques les plus fréquents

. Blé tendre d'hiver : 5 redressement (quelques rares parcelles au stade 6 : semis précoce ou variétés hâtives (CASTAN).

. Blé dur - Secteur Lauragais 5 à 6.

. Orge d'hiver : 5 (quelques situations - Variété Alpha - au stade 6).

MALADIES

- BLE : très rares et faibles infestations de maladies du pied, maladies du feuillage (Septoriose - Rouille brune -Oïdium) faiblement constatées sur les feuilles de la base.

Toute intervention fongicide est encore prématurée.

- ORGE : très peu de maladies du pied. Présence très fréquente de Rhynchosporiose.

Une intervention spécifique contre cette maladie avec l'un des produits signalés dans le tableau joint doit être envisagée dans les parcelles parvenues au stade 6 (premier noeud visible) lorsque après examen de 100 plantes, la Rhynchosporiose est présente sur la moitié des feuilles observées.

COLZA

LE STADE MOYEN DES CULTURES VA DE C2 À D2 (boutons accolés visibles). Le stade "tige 20 cm" est même atteint dans quelques rares situations.

SITUATION ACTUELLE SUR LES INSECTES RAVAGEURS

CHARANÇON DE LA TIGE ET MELIGÈTHES

Les captures en cuvettes jaunes et la circulation d'adultes dans les parcelles sont importantes, quoique légèrement ralenties par la période plus fraîche actuelle.

Nous vous invitons à vous reporter aux conseils indiqués dans nos deux derniers bulletins (2 mars et 15 mars).

CHARANÇON DES SILIQUES

De très fortes sorties de Charançons sont localement observées (région Lauragais notamment). Les cultures sont actuellement sensibles à ce ravageur.

> *Le seuil d'intervention est atteint lorsqu'on observe en moyenne 1 charançon par plante.*

Produits conseillés à utiliser en pulvérisation :

*- bromophos méthyl	à	500 g de m.a./ha	(RHODIANEX, NEXION, SOVI-NEXION)
*- dialiphos	à	600 g de m.a./ha	(TORAK)
*- endosulfan	à	600 g de m.a./ha	(AGROPHYTE, THIODAN, TECHN'UFAN)
- lindane	à	500 g de m.a./ha	(NOMBREUSES SPECIALITES)
- méthidathion	à	500 g de m.a./ha	(ULTRACIDE)
- parathion	à	500 g de m.a./ha	(NOMBREUSES SPECIALITES)
*- phosalone	à	1 200 g de m.a./ha	(AZOFENE, ZOLONE).

REMARQUE

Les produits précédés d'un astérisque (*) non toxiques pour les abeilles sont seuls utilisables dès l'ouverture des premières fleurs.

PUCERON CENDRE DU CHOU

Des colonies de pucerons sont signalées dans le TARN et le GERS en particulier.

Seuil d'intervention 2 colonies par m2

Produits à utiliser, autorisés pour cet usage :

- PIRIMOR G	à 0,5 kg/ha
- SOVI-NEXION 25 émulsion	à 2 l/ha
- SERK	à 1,5 l/ha.

Dans toute la mesure du possible, utiliser un produit insecticide choisi en fonction de sa polyvalence, compte-tenu des ravageurs à combattre dans une parcelle.

*

*   *

*

P.12.1

PRODUITS FONGICIDES CONSEILLES SUR MALADIES DES CEREALES

Les chiffres indiqués dans les cases correspondent aux doses de spécialité commerciale (kg ou l/ha).

MATIERES ACTIVES ET SPECIALITES COMMERCIALES	MALADIES					
	Piétin-Verse	Oïdium	Rouille jaune	Rouille brune	Septoriose	Rhynchosporiose
1.- Produits simples						
bénomyl (BENLATE)	0,4					
carbendazime (NOMBREUSES SPECIALITES)	X					
chlorothalonil (DACONIL)					X	
dichlobutrazol (VIGIL)		1	1	1		
fenpropimorphe (CORBEL)		1	1	1		
mancozèbe (DITHANE LF, DITHANE M 45, SANDOZEBE)					X	
prochloraz (SPORTAK)	1,875				1,125	1,125*
propiconazole (TILT 125)		1	1	1		
triadiméfon (BAYLETON 25)		0,5	0,5	0,5		
2.- Associations de matières actives						
carbendazime + manèbe (NOMBREUSES SPECIALITES)	X				X	
carbendazime + manèbe + soufre (NOMBREUSES SPECIALITES)	X				X	X
carbendazime + mancozèbe (EPIDOR P, MILKUR, KOMBAT)	X				X	
carbendazime + manèbe + fenpropimorphe (CORVET CM)	4	4	4	4	4	4
carbendazime + manèbe + tridémorphe (BAVICAL F)	5				6,25	6,25
carbendazime + manèbe + fénarimol (RIMIDINE PLUS)	2,5	2,5			2,5	2,5
carbendazime + triadiméfon (BAYLETON TOTAL)	0,8	1	1	1	1	1
carbendazime + triadiméfon + captafol (BAYLETON TRIPLE)	2	2	2	2	2	2
carbendazime + chlorothalonil (BRAVO PLUS, CERECLAIR)	2				2	2
carbendazime + ditalimfos CEREFLOR)	3	3				3
carbendazime + captafol (CERETAL)	2				2	2
carbendazime + fenpropimorphe (CORBEL DUO, CORBEL TX)	1,6	2	2	2		2
carbendazime + prochloraz (SPORTAK PF)	1,5				1,5	1,5*
carbendazime + propiconazole (TILT C)	1	1	1	1	1	1*
carbendazime + triforine (VEREOR MULTI)	2	2,5				2,5
carbendazime + triforine + manèbe (VEREOR MULTI M)	2 + 2	2,5 + 2			2,5 + 2	2,5 + 2
carbendazime + dichlobutrazol (VIGIL K)	1	1,25	1,25	1,25		1,25
thiophanate méthyl + manèbe (PELTAR)	3	3			3	
dichlobutrazol + captafol (VIGIL T)		2,5	2,5	2,5	2,5	
triadiméfon + captafol (BAYLETON CF EPI)		2	2	2	1,6	
triforine + manèbe (SAPROL M)		1,5 + 2	1,5+2	1,5+2		

X - Existence de plusieurs spécialités de composition différente (à utiliser à la concentration indiquée par le fabricant).

* - Spécialites ayant également une action intéressante sur Helminthosporium teres de l'orge.